



Procès-verbal du Comité en date du 14 octobre 2019 au Golf de Touraine Château de la Touche 37510 Ballan-Miré

Présents : Michel JALU, Thierry BASTARD, Noëlle BORDEAUX, Claude BORDEAUX, Michel CHANTEUX, François JONEAUX, Jean-Noël MARTIN, Gilles MOREAU, Jean-Robert NUZZACCI, Christian ROLDE, Jean-Guy SENOCQ,

Absents excusés : Eric COUASNON, Frédéric KOELTZ, José LEMARCHAND, Michel NAULEAU.

Assiste à la Réunion : Raphaël ARNOULT

Ouverture de la réunion à 18h00.

1. Approbation du PV de notre dernier comité

2. Point Financier

MEMBRES :

	2017	2018	2019	Delta		2017	2018	2019	Delta		2017	2018	2019	Delta
10-janv														
Départs	45	33	56	23		63	39	56	17		78	56	74	18
Arrivées	12	11	15	4		13	15	26	11		20	18	29	11
19-janv														
Départs	87	71	77	6		106	83	91	8		106	85	92	7
Arrivées	36	27	34	7		43	30	51	21		83	88	108	20
9 mars / 25 fev,														
29 mars / 03 mai														
31-déc														
Membres 2017 = 481					Membres 2018 = 483					Membres 2019 = 499				

Nous atteindrons le cap des 500 membres d'ici la fin d'année dont 99 jeunes de l'Ecole de Golf à ce jour, avec 10 adultes supplémentaires et 5 jeunes.

ATTERRISSAGE 2019 et faits marquants :

- ☞ CHARGES estimées à 1 115 k€ contre 1 043 k€ au budget voté
- ☞ RECETTES estimées à 1 125 k€ contre 1 060 k€ au budget voté
- ☞ Amortissement de l'aménagement du practice à partir du mois d'octobre (10 ans)
- ☞ Amortissement des travaux dans la cuisine (8 et 15 ans)
- ☞ Travaux exceptionnels du terrain (réfection de départs, réparations arrosage)
- ☞ Dépenses exceptionnelles et frais occasionnés par le départ de David

L'estimation des charges et des recettes des 3 derniers mois a été faite sur les bases de 2017 et 2018.

Sans prise en compte des Mécénats à venir mais avec ceux déjà reçus, nous prévoyons donc un résultat positif sur l'année 2019.

3. Travaux du Restaurant

De très importants travaux de rénovation sur l'ensemble de nos installations et bâtiments vont être entrepris ; ils seront pilotés et financés comme prévu par l'augmentation de capital de la SCI.

Déjà devisés à plus de 750 k€, ces travaux commenceront début novembre et s'étaleront sur plusieurs mois ; une présentation de l'ensemble des aménagements vous sera communiquée prochainement.

Avec un golf remis complètement à neuf, il nous semblait indispensable de rénover la salle à manger du Restaurant, le bar et principalement la véranda qui va être entièrement reconstruite par la SCI ; les travaux de rénovation étant à la charge de l'association.

Un premier devis présenté au Comité (sol, peinture, climatisation, faux-plafond, éclairage de l'ensemble et aménagement du bar) les chiffre à 120 k€ hors mobilier.

Le résultat positif annoncé pour 2019, une trésorerie toujours excédentaire mais amoindrie par les modernisations déjà engagées, amènent le Comité à financer les travaux par un nouvel emprunt bancaire. Le mobilier étant autofinancé.

Par un vote unanime, le Comité a validé un nouvel emprunt de 120 k€ sur une durée de 7 ans.

Les travaux d'aménagement devraient commencer en janvier et être terminés à la mi-mars avant la pleine reprise sportive de 2020.

L'année 2020 marquera, avec cette dernière transformation du Restaurant, un temps d'arrêt sur les investissements lourds que l'Association du Golf de Touraine a réussi à financer en peu de temps.

4. Tarifs 2020

Les commissions Tarifaire et Financière ont travaillé en amont sur l'actualisation tarifaire et l'élaboration du budget qui doit rester bénéficiaire.

L'idée générale est de limiter au strict minimum une augmentation de cotisation, pour garder un tarif attrayant, d'augmenter les greens-fee tout en « serrant » les coûts d'exploitation qui ne cessent d'augmenter (fluides, produits phytosanitaires, charges de personnel...).

Le Comité a validé la présentation faite de ces commissions et voté par 14 voix Pour et 1 Contre les grilles tarifaires 2020 qui intègrent :

- **Une augmentation de 1,5% de la cotisation membre ;**
- **Une augmentation des green-fee et accessoires**

Au global 17 k€ de ressources nouvelles qui financent le dernier emprunt.

Cotisations du 01/01/2020 au 31/12/2020***

Prorata possible pour les nouveaux membres arrivant en cours d'année

BIENVENUE **	25 % de remise
INDIVIDUEL	1675 au lieu de 1650
COUPLE	2680 au lieu de 2640
Middle-Age 31/40 ans INDIVIDUEL	1430 au lieu de 1405
Middle-Age 31/40 ans COUPLE	2290 au lieu de 2256
26/30 ans (1990 à 1994)	1175 au lieu de 1155
19/25 ans (1995 à 2001)	555 au lieu de 545
13/18 ans (2002 à 2007)	380 au lieu de 370
Moins de 13 ans (né après 2007)	255 au lieu de 250
Plus de 80 ans (né avant 1940) INDIVIDUEL	1340 au lieu de 1320
Plus de 80 ans (né avant 1940) COUPLE	2146 au lieu de 2112

Frais de dossier pour paiement échelonné par prélèvement = 25€

Green-fees*

Saisonnalité		du 16/11 au 15/03	du 16/03 au 15/11
<u>Licenciés sur présentation de la licence FFGolf 2019 active</u>	18 trous	54€ au lieu de 52 € *	68€ au lieu 65 € *
	9 trous	32 € *	38 € *
	Fin de journée	35 € * (après 15h30)	45€ au lieu de 40 € *(ap, 17h)
	Moins de 25 ans	30 € *	36€ au lieu de 35 € *
	Cours	20 € * pour un 9 trous	
	AS sans terrain affiliées à la FFGolf	15 % de remise	
	GREEN-FEE INVITE	30€ au lieu de 1/2 tarif	36€ au lieu de 1/2 tarif

Practice

1 seau = 35 balles	Membres	Non Membres
1 seau	2 €	3 € *
Carte 20 seaux	30 € sans les 2 jetons de plus	45 € *
Carte 50 seaux	75 € sans les 6 jetons de plus	100 € *

Accessoires de cotisations

	Membres	Non Membres
Emplacement chariot électrique	155 €	190*
Casier vestiaire	70 €	90 € *
Armoire à matériel	60 €	90 € *

Packs*** (licence obligatoire)	
Découverte	200 € ***
Perfection (plus illimité mais 10 passages de GF)	500 € ***
Carnet de 10 green-fees*	
18 trous nominatifs	600 € *

5. Présentation et Vote du Budget 2020

Voici les éléments significatifs :

- ☞ 15 000€ pour les travaux du terrain (contre 8 000€ en 2019)
- ☞ 13 700€ pour un CDD au Terrain et non un intérimaire
- ☞ Un budget sport identique à 2019 car les lieux de compétition ne sont pas connus
- ☞ Un crédit-bail du matériel de cuisine
- ☞ Un ajustement du CA practice et green-fee selon moyenne des 3 années passées (prudence après une forte augmentation sur 2 ans)
- ☞ Une dotation aux amortissements restaurant et véranda pour 15 k€.

Pour info, nous avons actuellement :

- ☞ Un total de remboursement des emprunts en cours Cuisine, bâtiments et parts de SCI de 52 k€ /an
- ☞ Un total de dotations aux amortissements de 80 k€

Ci-dessous le tableau récapitulatif des grandes lignes du budget qui présente un solde bénéficiaire d'environ 14 500€ pour recapitaliser notre association.

Le budget 2020 a été voté à l'unanimité par les membres présents et les pouvoirs conférés.

	Réalisé 2017	Réalisé 2018	REGROUPEMENTS COMPTABLES	Estimé 31/12/2019	BUDGET 2019	BUDGET 2020
TOT 1	61 468 €	64 912 €	ACHATS STOCKES	63 795 €	64 000 €	63 000 €
TOT 2	22 735 €	22 333 €	ACHATS NON STOCKES	23 420 €	26 000 €	23 300 €
TOT 3	63 387 €	46 994 €	ENTRETIEN	49 707 €	26 500 €	38 000 €
TOT 4	56 097 €	58 666 €	CREDIT BAIL	58 321 €	58 321 €	58 321 €
TOT 5	18 302 €	14 078 €	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	19 033 €	16 883 €	22 987 €
TOT 6	241 314 €	250 828 €	MASSE SALARIALE TERRAIN	238 708 €	248 000 €	230 920 €
TOT 1 à 6	463 303 €	457 810 €	TOTAL TERRAIN	452 984 €	439 704 €	436 528 €
TOT 1	18 079 €	22 966 €	DEPLACEMENTS EQUIPES	24 053 €	27 000 €	26 400 €
TOT 2	4 275 €	3 933 €	INSCRIPTIONS COMPETITIONS	4 425 €	4 000 €	4 600 €
TOT 3	3 059 €	6 404 €	ACHATS EQUIPIERS:EDG	3 920 €	0 €	4 000 €
TOT 4	31 287 €	35 562 €	MASSE SALARIALE PROFESSEURS	37 427 €	40 000 €	40 000 €
TOT 1 à 4	56 700 €	68 865 €	TOTAL SPORT	69 825 €	71 000 €	75 000 €
TOT 1	47 309 €	51 733 €	ACHATS NON STOCKES	54 829 €	41 400 €	43 200 €
TOT2	4 672 €	4 650 €	CREDIT BAIL	13 264 €	4 732 €	17 534 €
TOT 3	28 370 €	31 913 €	LOCATIONS	35 149 €	35 520 €	35 347 €
TOT 4	42 252 €	35 133 €	ENTRETIEN	32 541 €	26 170 €	28 700 €
TOT 5	80 428 €	88 056 €	FRAIS DIVERS	83 755 €	74 180 €	78 780 €
TOT 6	20 351 €	20 972 €	IMPOTS ET TAXES	24 331 €	21 090 €	25 240 €
TOT 7	174 064 €	191 302 €	MASSE SALARIALE Administration	180 475 €	193 000 €	187 000 €
TOT 8	1 412 €	9 031 €	TOTAL DIVERS	18 880 €	831 €	10 657 €
TOT 9	44 504 €	54 139 €	DOT AUX AMORTISSEMENTS	64 222 €	57 581 €	74 129 €
TOT 1 à 9	443 362 €	486 930 €	TOTAL CHARGES GENERALES	507 447 €	454 504 €	500 588 €
	963 365 €	1 013 604 €	CHARGES TOTALES hors Pro-Shop et Touraine Cup	1 030 255 €	965 208 €	1 012 116 €
TOT 1	849 242 €	894 639 €	CHIFFRE D'AFFAIRES	905 452 €	879 650 €	912 964 €
TOT 2	76 609 €	80 251 €	PRODUITS DIVERS	50 387 €	25 040 €	24 300 €
TOT 3	74 519 €	52 807 €	TRANSFERTS DE CHARGES	54 621 €	51 000 €	58 300 €
TOT 1 à 3	1 000 370 €	1 027 696 €	PRODUITS TOTAUX hors Pro-Shop et Touraine Cup	1 010 460 €	955 690 €	995 564 €
	0 €	6 206 €	RESULTAT TOURAIN CUP	7 792 €	11 000 €	11 000 €
	18 989 €	25 544 €	RESULTAT PROSHOP	22 000 €	15 000 €	20 000 €
	55 995 €	45 841 €	RESULTAT FINAL	9 996 €	16 482 €	14 448 €

6. Propositions d'aménagement du Règlement Intérieur

La commission tarifaire s'est penchée sur certaines incohérences entre Statuts et Règlement intérieur : exemple du Budget N et de ses cotisations liées de l'année N qui doivent être payées à fin mars et qui « devraient » être votés en AG se passant en avril ou mai N !

Elle a également voulu simplifier et améliorer la gestion administrative du renouvellement des cotisations, ce qui permettra en cas de baisse de ressources connues, de corriger l'exercice en cours dès le mois de février et reporter des dépenses à l'année suivante.

Vous trouverez ci-dessous les aménagements écrits qui seront portés au vote lors de la prochaine AG ; une fois n'est pas coutume, nous bénéficierons et appliquerons cette nouvelle pratique avec une phase-test pour la fin d'année 2019, lors de l'envoi des appels de cotisations 2020.

Ancienne rédaction	Référence supposée	Nouvelle rédaction proposée
<p>ARTICLE 3 : relations avec les adhérents, création et fonctionnement de commissions</p> <p>Le Comité de Direction décide de la création et de la composition des commissions (article 12). La Commission de discipline est régie par des règles spécifiques (article 9). Les autres commissions doivent être présidées par un membre du comité. Elles sont composées de membres et de salariés ès qualités si nécessaires. Leur rôle (extrait d'un PV de la FFGolf) : <input type="checkbox"/> le Président d'une commission propose la composition de sa commission au Comité de Direction; <input type="checkbox"/> les membres nommés ne peuvent être représentés; <input type="checkbox"/> les commissions permanentes sont organes de proposition; <input type="checkbox"/> elles travaillent selon la stratégie et le programme pour lesquelles le Comité de Direction a été élu. Elles ne sont pas décisionnaires; <input type="checkbox"/> elles ne peuvent pas engager de dépenses; <input type="checkbox"/> elles soumettent leurs travaux et leurs propositions au bureau qui décidera de la présentation au Comité de Direction ; ce dernier décidera de l'application selon, notamment, les contraintes budgétaires. Les commissions permanentes sont : la commission sportive, la commission terrain et bâtiments, la commission financière, la commission communication et l'house committee ; d'autres commissions permanentes peuvent être créées selon la volonté du Comité de Direction. Des groupes de travail constitués pour résoudre des problèmes ponctuels peuvent être créés.</p>	<p>ARTICLE 12 – ORGANES DE DIRECTION</p> <p>Commissions Le Comité de Direction peut désigner des commissions permanentes ou des commissions ponctuelles chargées spécialement de l'étude d'une question spécifique. Le nombre des commissions n'est pas limité. La présidence de chacune de ces commissions doit être confiée obligatoirement à l'un des Membres du Comité de Direction</p> <p>Le président de chaque commission choisira ses membres parmi ceux de l'Association ou parmi les permanents salariés (ès qualités) de l'Association, qui devront être agréés par le Comité de Direction. Il est par ailleurs institué de façon permanente une Commission de Discipline telle que définie à l'article 9 et avec ses modalités de fonctionnement telles qu'indiquées.</p>	<p>ARTICLE 3 : relations avec les adhérents, création et fonctionnement de commissions.</p> <p>Le Comité de Direction décide de la création et de la composition des commissions (article 12). La Commission de discipline est régie par des règles spécifiques (article 9). Les autres commissions doivent être présidées par un membre du comité. Elles sont composées de membres et de salariés ès qualités si nécessaires. Leur rôle (extrait d'un PV de la FFGolf) : <input type="checkbox"/> le Président d'une commission propose la composition de sa commission au Comité de Direction; <input type="checkbox"/> les membres nommés ne peuvent être représentés; <input type="checkbox"/> les commissions permanentes sont organes de proposition; <input type="checkbox"/> elles travaillent selon la stratégie et le programme pour lesquelles le Comité de Direction a été élu. Elles ne sont pas décisionnaires; <input type="checkbox"/> elles ne peuvent pas engager de dépenses; <input type="checkbox"/> elles soumettent leurs travaux et leurs propositions au bureau qui décidera de la présentation au Comité de Direction ; ce dernier décidera de l'application selon, notamment, les contraintes budgétaires. Les commissions permanentes sont : la commission sportive, la commission terrain et bâtiments, la commission financière, la commission tarifaire, la commission communication et l'house committee ; d'autres commissions permanentes peuvent être créées selon la volonté du Comité de Direction. Des groupes de travail constitués pour résoudre des problèmes ponctuels peuvent être créés.</p>

Ancienne rédaction	Référence supposée	Nouvelle rédaction proposée
<p>ARTICLE 11 : dispositions financières, cotisations</p> <p>En application de l'article 7 des statuts, le montant et les moyens de prélèvements de la cotisation des membres du Golf de Touraine doivent être approuvés annuellement par l'Assemblée Générale. Le montant et les moyens de prélèvement de cette cotisation doivent être nettement dissociés du prix de la licence FFGolf.</p> <p>Démission : tout membre démissionnaire doit envoyer une lettre au golf de Touraine ou un email assorti d'une demande de confirmation de lecture au plus tard le 31/12 de l'année en cours. Si cette démission arrive plus tard, une cotisation au prorata du temps passé sera facturée sur l'année suivante. Perte de qualité de membre (article 8) : tout trimestre commencé sera dû. En cas de suspension, il n'y aura pas de dédommagement.</p> <p>Absence pour cause de maladie : ces situations seront traitées au cas par cas</p>	<p>ARTICLE 7 - ADHESIONS</p> <p>Pour être Membre de l'Association, il faut remplir les conditions cumulatives suivantes :</p> <p>avoir acquitté sa cotisation due à l'Association, avoir été agréé par le Bureau de l'Association, être licencié de la FFGolf.</p> <p>Les demandes d'adhésion sont formulées par écrit au Président de l'Association</p> <p>ARTICLE 8 – PERTE DE LA QUALITE DE MEMBRE EN COURS D'ANNEE – RADIATION</p> <p>Cessent de faire partie de l'Association, sans que leur départ ne puisse mettre fin à l'Association:</p> <p>tout Membre qui décède, tout Membre qui n'aura pas acquitté sa cotisation annuelle avant le 1er mars de chaque année au plus tard et après relance restée sans effet, ceux qui auront donné leur démission par lettre, ou par e-mail avec une demande de confirmation de lecture, adressée au Président de l'Association, tout Membre exclu pour motifs disciplinaires selon la procédure décrite à l'article 9 ci-après. En cas de décès d'un Membre, ses héritiers et ayants droit n'acquièrent pas de plein droit la qualité de Membre de l'Association.</p> <p>ARTICLE 10 – RESSOURCES</p> <p>Les ressources de l'Association comprennent notamment :</p> <p>les cotisations versées par les Membres, le prix des prestations éventuellement fournies par l'Association, le droit d'inscriptions aux compétitions et plus généralement, toutes les autres ressources permises par les lois et règlements en vigueur concernant les personnes morales privées non commerçantes</p>	<p>ARTICLE 11 : dispositions financières, cotisations et tarifs.</p> <p>En application des articles 7 et 10 des statuts, le montant des tarifs, des cotisations et des différentes prestations sont réunis dans une grille tarifaire. Cette grille tarifaire est décidée par le Comité de direction sur proposition de la commission tarifaire.</p> <p>Cette commission propose à la décision du Comité de Direction les moyens de prélèvements de la cotisation des membres du Golf de Touraine. Le montant et les moyens de prélèvement de cette cotisation doivent être nettement dissociés du prix de la licence FFGolf.</p> <p>La décision de la grille tarifaire doit intervenir avant le 1^{er} novembre de l'année A-1. En conséquence, la proposition de la commission tarifaire doit intervenir avant la réunion du Comité de Direction d'octobre.</p> <p>Démission : tout membre démissionnaire doit envoyer une lettre au golf de Touraine ou un email assorti d'une demande de confirmation de lecture au plus tard le 31/12 de l'année en cours. Si cette démission arrive plus tard, une cotisation au prorata du temps passé sera facturée sur l'année suivante.</p> <p>Perte de qualité de membre (article 8) : tout trimestre commencé sera dû. En cas de suspension, il n'y aura pas de dédommagement.</p> <p>Absence pour cause de maladie : ces situations seront traitées au cas par cas par la commission tarifaire.</p> <p>Toute demande exceptionnelle non prévue par la grille tarifaire sera soumise à la décision de la commission tarifaire qui rendra sa réponse après consultation du Comité.</p>

7. Point Sportif

Rien de nouveau depuis le dernier Comité, la saison est terminée mais les entraînements des Equipes vont être programmés beaucoup plus tôt que les autres années pour être prêts en début de saison. Il est prévu également d'organiser régulièrement des compétitions de classement le jeudi ou dimanche cet hiver.

L'Ecole de Golf fait le plein, les réunions s'enchaînent avec les Pros et les parents.

Nous devons amener nos jeunes à jouer sur le terrain le plus tôt possible ; des départs seront réservés chaque mercredi de 14h15 à 15h00 et le samedi de 11h à 11h45. Une série « jeune » sur 9 ou 18 trous pourra être organisée, le dimanche, en fin de compétition.

Notre Président demande à ce que le Grand Prix de Touraine attire à partir de 2020 le maximum de Joueurs Pros (en fonction de la date 10 à 12 Joueurs Pros devraient être présents) ce qui créera intérêts et affluence.

La Coupe d'Hiver débutera le 15 novembre et sera cette année sponsorisée par VOLVO.

5. Questions-Divers

2^{ème} Soirée musicale : moins d'affluence cette fois-ci avec près de 60 personnes mais une excellente ambiance.

Afterwork = 58 entrées payantes et près de 100 personnes à la soirée.

Compétition seniors « médiévale » : C'est une belle initiative et journée en vue grâce à la commission Seniors. Il est toutefois regretté que cette compétition « bloque » la matinée du 26 octobre avec un shot-gun et ne soit pas ouverte aux autres membres, ce qui devrait être proposé rapidement, l'objectif de 18 équipes n'étant pas encore atteint.

Modification de l'emplacement du panneau sur le départ du Trou 10 « Priorité aux joueurs du 9 ».

Jean-Robert NUZZACI nous alerte sur la dégradation de 4 pins au départ du 18 qui seraient touchés par une sévère maladie véhiculée par des coléoptères, ce qui nécessite de les couper, dégager ou brûler sur place avant propagation.

Notre prochain Comité est fixé le 21 novembre prochain, 18H00.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h 30.

Michel JALU, Président



François JONEAUX Secrétaire général

